

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 04 OCTOBRE 2016

ORDRE DU JOUR

- 1- TRAVAUX MAIRIE : TOITURE -PIGNON ARRIERE, choix des entreprises,
- 2- MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DU DUF,
- 3- DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE, ECOLE ELEMENTAIRE.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 28 septembre 2016, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,
M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,
M. Laurent NARAT, Mme Stéphanie FLAMMANN, Mme Miretta LACK, M. Guy KIEFFER, Mme Estelle TRIMBUR BAUER, Mme Chantal PICCOLI, M. Jérôme FLESCH, Mme Evelyne BECKER, M. Michel CHEVALIER, M. Guy CIUNEK, M. Pierre GELEBART, Conseillers municipaux.

Le maire a dénombré 15 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETAIRE : Mme Marie-Laure GROUTSCH.

POINT 0 : Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Point 1 - TRAVAUX MAIRIE : TOITURE -PIGNON ARRIERE, choix des entreprises

Vu le code des marchés publics,

Vu les décisions prises sur l'orientation et la priorité des travaux à entreprendre en 2016 lors du vote du budget primitif 2016,

Vu l'avis des commissions des travaux et d'appel d'offres du 27.09.2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir :

REFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

Entreprise TOIT IDEAL de TETING SUR NIED pour un montant de 27 061, 65 € HT

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE LA FACADE, pignon arrière

CM DEMIR de PUTTELANGE AUX LACS pour un montant de 3 643,50 € HT

COUVERTINE œil de bœuf : 315,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché et les documents y afférant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

-d'affecter le solde de la D.A.C. 2012/2014 comme suit à ces travaux soit, 9 579.08 €,

-autorise M. le Maire à signer la convention D.A.C. 2015/2017,

-accepte d'affecter une partie de la D.A.C. 2015/2017 sur le montant des travaux ci-dessus.

Point 2 - MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DU DUF

En séance du 13 septembre dernier, le conseil communautaire a adopté la mise en conformité des statuts du DUF conformément aux dispositions de la loi NOTRe, portant reclassement de certaines compétences dans les groupes qui leur sont nouvellement dédiés (obligatoire ou optionnel).

Chaque conseil municipal des communes adhérentes a trois mois pour faire adopter les nouveaux statuts,ci-dessous.



DISTRICT URBAIN
de **FAULQUEMONT**
Communauté
de Communes

STATUTS DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT »

ARTICLE 1

En application des articles L.5211-1 à L.5211-61 et L.5214-1 à L.5214-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est créé une communauté de communes entre les communes de :

- ADAINCOURT
- ADELANGE
- ARRAINCOURT
- ARRIANCE
- BAMBIDERSTROFF
- BOUCHEPORN
- CREHANGE
- ELVANGE
- FAULQUEMONT
- FLETRANGE

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

- FOULIGNY
- GUINGLANGE
- HALLERING
- HAN SUR NIED
- HAUTE VIGNEULLES
- HEMILLY
- HERNY
- HOLACOURT
- LAUDREFANG
- LONGEVILLE LES SAINT AVOLD
- MAINVILLERS
- MANY
- MARANGE ZONDRANGE
- PONTPIERRE
- TETING SUR NIED
- THICOURT
- THONVILLE
- TRITTELING REDLACH
- VAHL LES FAULQUEMONT
- VATIMONT
- VITTONCOURT
- VOIMHAUT
- ZIMMING

Elle prend le nom de District Urbain de Faulquemont

ARTICLE 2

La communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, les compétences suivantes pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire:

I COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'Espace Communautaire

- Schéma de COhérence Territoriale (S.C.O.T.)
- Aménagement rural d'intérêt communautaire :
 - N.T.I.C.
 - coordination des programmes européens, régionaux et départementaux
- Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Droit des sols :
 - instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme
 - assistance technique à l'élaboration des documents d'urbanisme et d'amélioration de l'habitat

Développement Economique : Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-16 du CGCT

- **Création**, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, ~~d'intérêt communautaire notamment~~ :
 - ~~— Parc industriel de Faulquemont Pontpierre~~
 - ~~— ZAC DE PONTPIERRE~~
 - ~~— Zones d'activités de LONGEVILLE LES SAINT AVOLD~~
 - ~~— Zone artisanale de CREHANGE~~
 - ~~— Zone d'activités du CARREAU DE LA MINE~~
 - ~~— Zone artisanale de TETING SUR NIED~~
- **Actions de développement économique**
- ~~Aide au commerce local (FISAC, ...)~~
- **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**
- ~~Actions de développement touristique~~
- **Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme**

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

II COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

~~↪ Collecte et traitement des déchets¹~~

- ↪ Energies renouvelables
- ↪ Mise en place d'une gestion environnementale des zones d'activité économique

Politique du logement et du cadre de vie

- ↪ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)
- ~~↪ Politique du logement social d'intérêt communautaire - aire d'accueil des gens du voyage²~~

Création, aménagement et entretien de la voirie

- ↪ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :
 - Route de la Mine dite « ROUTE DES 4 VENTS »
 - JUDENWEG
 - Giratoires et échangeurs sur la RD 910
 - Liaison centre d'enfouissement de TETING SUR NIED
- ↪ Etude et mise en place d'itinéraires cyclables et pédestres

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Golf de FAULQUEMONT-PONTPIERRE
- Piscine districale
- STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE
- Centre hippique du HERRENWALD
- Base de loisirs de FLETRANGE-DORVILLER
- ↪ Tout équipement reconnu d'intérêt communautaire

Assainissement :

- contrôle des installations autonomes d'assainissement
- collecte et traitement des eaux usées
- entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales et des ouvrages associés, à l'exclusion des écoulements à ciel ouvert, des avaloirs et des branchements qui y sont associés

III COMPÉTENCES FACULTATIVES

- ↪ Pôle de formation
- ↪ Actions périscolaires de l'enseignement secondaire
- ↪ Actions liées à l'insertion - Pôle emploi
- ↪ Réalisation d'un réseau de télévision par câble
- ↪ Réseau transport :
 - organisation des transports collectifs (lignes régulières et transports à la demande)
 - mise en œuvre ou participation à tout mode ou service de transport alternatif
 - élaboration, directement ou en liaison avec d'autres partenaires, de plans de déplacements administration et/ou entreprises
- ↪ Transport et réseau d'électricité
- ↪ Actions d'animations du territoire :
 - promotion de la culture (saisons culturelles, ...)
 - accompagnement aux actions de développement du sport menées par les communes et les associations
 - accompagnement aux actions de développement du tourisme menées par les communes, les associations et les particuliers

¹ Devient une compétence obligatoire

² Idem

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

- Construction et entretien de locaux et d'habitations à usage de la gendarmerie nationale
 - Maison de Justice et du Droit
 - Gestion d'une fourrière animale intercommunale
 - Etude des besoins sanitaires et sociaux
 - Etude des besoins liés à l'enfance, notamment au niveau des structures d'accueil (écoles élémentaires, préélémentaires, haltes-garderies, etc ...)
 - Réseaux et services locaux de communications électroniques:
 - l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition des infrastructures et réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi ;
 - la réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ;
- Sont toutefois exclus de cette compétence les réseaux établis et exploités par les communes pour la distribution des services de radio et de télévision »

ARTICLE 3

Le siège de la communauté de communes est fixé au 1 allée René Cassin à FAULQUEMONT (57380). Le conseil communautaire se réunit au siège de la communauté de communes ou dans tout lieu qu'il choisit dans ses communes membres.

ARTICLE 4

Le Bureau de la communauté de communes est composé du Président et des Vice-Présidents.

ARTICLE 5

Les fonctions de Receveur de la communauté de communes sont assurées par Madame ou Monsieur le Trésorier de FAULQUEMONT.

ARTICLE 6

Le régime financier de la communauté de communes est à fiscalité propre.

Elle perçoit des recettes fiscales mixtes, à savoir :

- la Fiscalité Professionnelle Unique
- des recettes de fiscalité additionnelle, en votant chaque année le taux communautaire des trois contributions de fiscalité additionnelle.

Les recettes communautaires sont, par ailleurs, constituées :

- du revenu des biens meubles ou immeubles de la Communauté
- des sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange des services rendus
- des subventions de la Communauté Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département et des Communes, etc.
- du produit des dons et legs
- des produits et taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés
- du produit des emprunts
- du produit du versement destiné aux transports en commun, si l'EPCI décide de le lever

ARTICLE 7

Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et ses communes membres.

ARTICLE 8

L'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte ou groupement européen de coopération territoriale est décidée par le conseil communautaire, statuant dans les conditions de majorité simple.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

Le retrait de la communauté de communes s'effectue dans les mêmes conditions.

ARTICLE 9

Les conditions de modification du périmètre de la communauté de communes répondent aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L 5211-18 et suivants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les nouveaux statuts du District Urbain de Faulquemont.

Point 3 -DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE, ECOLE ELEMENTAIRE

Les élèves des classes C.E.2/C.M.1 et C.M.2 aimeraient partir à Vigy 3 jours et deux nuits, les 23 et 25 janvier prochains. Le coût du voyage s'élève à 175,00 €, par enfant. La directrice de l'école élémentaire et les deux enseignantes organisatrices du séjour, demandent une participation financière communale pour atténuer la charge incombant aux parents.

Vu le coût du voyage, vu la participation financière de 45 €, attribuée par la commune aux élèves non scolarisée dans la commune, participant à un voyage scolaire de 3 jours minimums, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité (2 abstentions FLAMMANN, GROUTSCH) d'accorder une subvention dans le cadre du voyage scolaire Vigy 3 jours et deux nuits, les 23 et 25 janvier 2017, à hauteur de 50,00 € par enfant domicilié dans la commune.

Avant de lever la séance,

Monsieur ALBERTUS lors de l'inauguration de la station de traitement des Lixiviats au centre d'enfouissement de la commune, a rencontré un responsable du SYDEME et propose aux conseillers une visite à l'usine de tri de MORSBACH. Elle pourrait être organisée un jeudi.

Monsieur le Maire précise que les membres du conseil municipal seront conviés à une visite sur le site de SITA pour découvrir la station de traitement des Lixiviats .

En ce qui concerne le téléthon 2016, Monsieur le Maire répond à Madame LACK, qu'une réunion entre le CCAS et les associations aura lieu prochainement afin de définir le déroulement de la manifestation.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

- 1- TRAVAUX MAIRIE : TOITURES -PIGNON ARRIERE, choix des entreprises,
- 2- MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DU DUF,
- 3- DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE, ECOLE ELEMENTAIRE.

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h45.